

COLLECTE DES DÉCHETS VALLÉE DU CÉLÉ

À partir de mi-mars 2025

Déchets résiduels

Grands cartons

Emballages et papiers

Emballages en verre



Mise en place de
Points d'Apport Volontaire

Votre mode de collecte évolue !

Une 1ère phase test en amont d'un déploiement ultérieur sur le territoire

- Plus de **praticité** avec des points regroupés pour tous les déchets
- Meilleure **accessibilité**
- **Maîtriser** la hausse des coûts
- Améliorer **la qualité du tri** des emballages



Toutes les Infos, les
Communes concernées,
adresses de vos PAV



POINTS D'APPORT VOLONTAIRE : ÉVOLUTION DE VOTRE MODE DE COLLECTE

Depuis quelques années, la gestion des déchets connaît une véritable mutation. Le Grand-Figeac s'est engagé depuis de nombreuses années dans une démarche globale de réduction et valorisation des déchets et de réforme de son mode de collecte. Afin de se conformer à la législation nationale et à sa déclinaison régionale qui amène les collectivités à respecter un objectif de réduction du poids des déchets ménagers résiduels (OMR) et à augmenter les taux de captage des emballages et de performance de tri, la Communauté de Communes, en concertation avec les Maires du secteur, vous propose un nouveau mode de collecte avec le **déploiement de Points d'Apport Volontaire (PAV)**.

Qu'est ce qu'un Point d'Apport Volontaire (PAV) ?

Un Point d'Apport Volontaire est constitué d'un ensemble de conteneurs de 3 à 5 m³ destinés à accueillir l'ensemble des flux de déchets produits par l'usager. Ces conteneurs peuvent être de plusieurs types : colonne enterrée, semi-enterrée ou aérienne. **Le Grand-Figeac a fait le choix de déployer des colonnes aériennes.** Ces colonnes aériennes seront vidées à l'aide d'un camion-grue déjà en possession de la Collectivité.



Pourquoi cette nouvelle organisation ?

Ce nouveau mode de collecte présente de nombreux avantages qui vont dans le sens de la démarche du Grand-Figeac : jeter moins, trier plus et mieux, améliorer et moderniser le service proposé aux habitants, préserver l'environnement et maîtriser la hausse des coûts de collecte et de traitement. L'analyse de la poubelle noire lotoise fait en effet apparaître que **80% d'intrus** figurent dans la poubelle à ordures ménagères : il existe donc une grande marge de progrès collectif !



Quels en sont les bénéfices ?

- MAÎTRISE DE LA HAUSSE DES COÛTS** : la collecte en Point d'Apport Volontaire permet d'optimiser les coûts (réduction du carburant, collecte mono-opérateur). Une séparation efficace des déchets augmente la quantité et la qualité de matériaux recyclables réduisant la quantité de déchets à traiter (enfouissement ou incinération).
- IMPACT ENVIRONNEMENTAL** : par la réduction des déplacements des camions de ramassage, les émissions de CO₂ sont diminuées.



POINTS D'APPORT VOLONTAIRE : ÉVOLUTION DE VOTRE MODE DE COLLECTE



PRATICITÉ : les PAV sont placés à des endroits stratégiques. Ils facilitent le geste de tri **en regroupant en un seul et même endroit tous les flux et offrent une plus grande capacité de dépôts de déchets**. Une colonne aérienne = 7 grands bacs à déchets.



SÉCURITÉ : la collecte en PAV **réduit les risques pour les agents de collecte**. Les PAV entraineront **moins de manutention et diminueront le risque de blessure**. Les agents ne seront **pas en contact direct avec les déchets** potentiellement contaminés. Ils permettent également de supprimer de nombreux points de collecte actuellement dangereux.



AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DES USAGERS : les PAV s'intègrent dans les espaces déjà urbanisés avec un **désencombrement de l'espace public et moins de débordements de déchets**.



UTILISATION OPTIMALE : les PAV sont accessibles au plus grand nombre d'usagers, ils sont équipés de trappes ou volets pour garantir un niveau élevé d'hygiène.

Des permanences Grand-Figeac pour mieux vous informer

Une **communication de proximité** est prévue pour apporter aux habitants des Communes concernées par cette 1ère phase test (en amont d'un déploiement ultérieur sur le territoire) toutes les informations relatives au changement de mode de collecte.

Des permanences ouvertes à tous auront lieu en Mairie afin de permettre à chacun de découvrir le fonctionnement du nouveau dispositif de collecte.

Retrouvez toutes les dates, les lieux et les horaires des permanences également sur le site du Grand-Figeac : www.grand-figeac.fr/votre-collecte-des-dechets-evolue-pav





UNE PHASE TEST EN VALLÉE DU CÉLÉ

Quelle partie du territoire est concernée ?

Dans un premier temps, le déploiement aura lieu sur la **VALLÉE DU CÉLÉ**.

9 Communes sont concernées par cette phase de déploiement :

**BOUSSAC - BRENGUES - CAMBOULIT - CORN - ESPAGNAC-SAINTE-EULALIE - GRÉALOU
MARCILHAC-SUR-CÉLÉ - SAINT-SULPICE - SAULIAC-SUR-CÉLÉ**

Comment ont été choisis les emplacements ?

Le schéma d'implantation a été élaboré **en concertation étroite avec les Maires de chaque Commune concernée par cette 1ère phase de déploiement.**

Plusieurs critères ont été pris en considération : les habitudes de vie, les axes de déplacements, la densité de la population et les contraintes techniques (accessibilité, présence de réseaux aériens...)

Où trouver le point de collecte le plus proche ?

Vous trouverez l'ensemble des adresses et coordonnées GPS pour chaque Commune concernée sur le site du Grand-Figeac à l'adresse :

www.grand-figeac.fr/votre-collecte-des-dechets-evolue-pav



Quels changements et fonctionnement ?

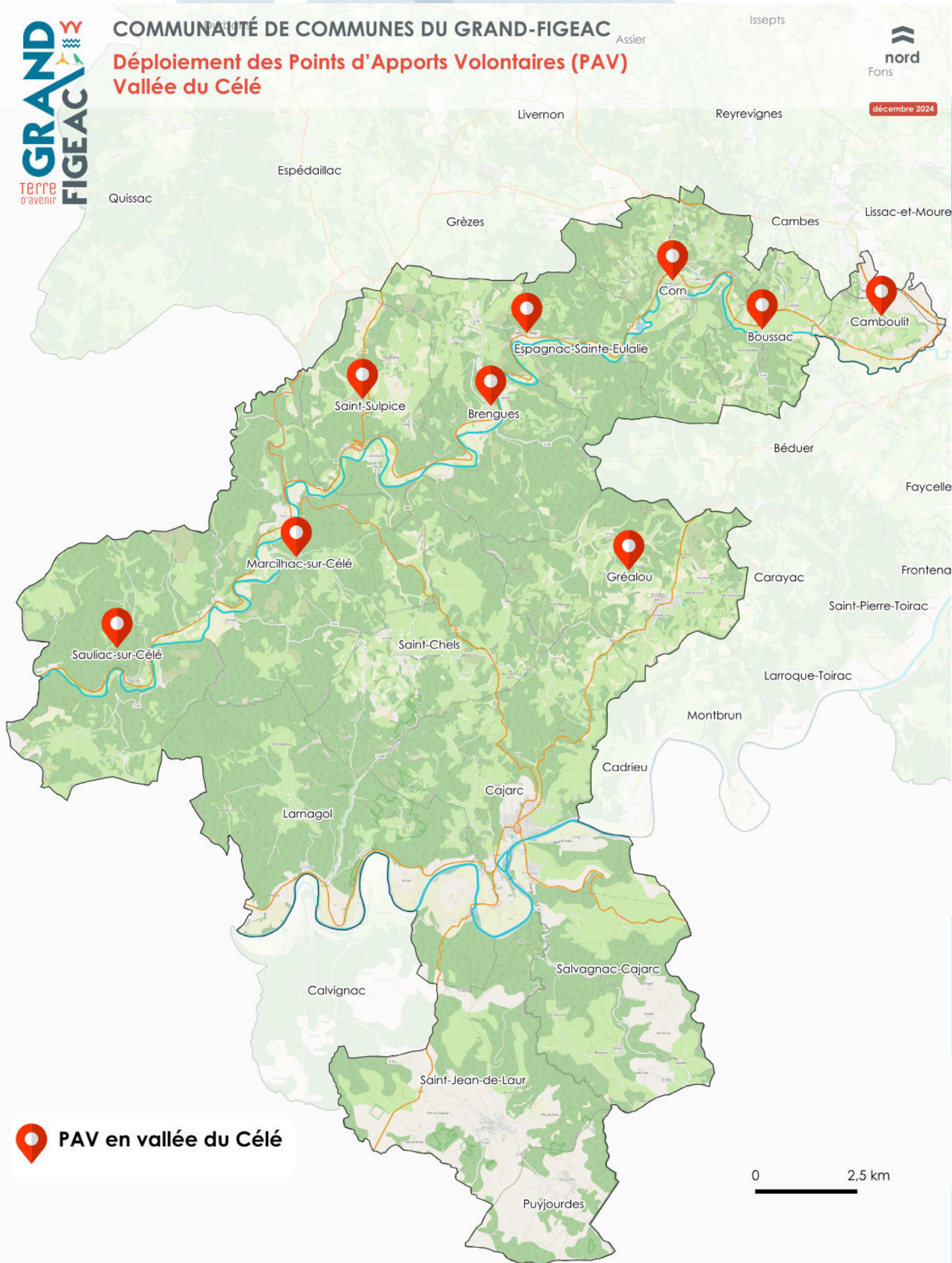
Les bacs roulants (660 L) destinés aux déchets ménagers résiduels et aux déchets recyclables, **présents sur les points de regroupements, vont être enlevés** au fur et à mesure du déploiement des colonnes aériennes.

Le nombre de colonnes de tri va augmenter. Chaque PAV sera équipé d'une colonne destinée à recevoir 4 flux :

- **Les emballages vides et papiers**
- **Les grands cartons** - nouveauté
- **Les emballages en verre**
- **Les déchets résiduels**



suppression des bacs roulants





LES DATES DES PERMANENCES

PERMANENCES de 17h00 à 20h00

- **CORN**

Mardi 18 février - Salle des Fêtes

- **GRÉALOU**

Mercredi 19 février - Mairie

- **BRENGUES**

Jeudi 20 février - Mairie

- **MARCILHAC-SUR-CÉLÉ**

Mardi 25 février - Salle Polyvalente René Rey

- **SAULIAC-SUR-CÉLÉ**

Mercredi 26 février - Salle des Fêtes

- **ESPAGNAC-SAINTE-EULALIE**

Jeudi 27 février - Mairie

- **BOUSSAC**

Mercredi 5 mars - Salle des Fêtes

- **SAINT-SULPICE :**

Jeudi 6 mars - Salle Gaston Malique

- **CAMBOULIT**

Mercredi 12 mars - Salle des Fêtes

COLLECTE DES DÉCHETS VALLÉE DU CÉLÉ

Votre mode de collecte évolue !



**Toutes les Infos, les
Communes concernées, adresses de vos PAV**